

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2025 - 11356 - 2023 B 00435 - 881 920 516 - A LA LOUVE CONSEILS

A LA LOUVE CONSEILS

Domaine de la Rabolière
159, route de Cerdon
45600 Villemurin
RCS Orléans B 881 920 516

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 juin à dix neuf heures trente, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présent ou représentés :

Monsieur Grégoire MARTIN REGNIAULT, titulaire de quatre vingt dix parts, numérotées de 1 à 90	90
Monsieur Emmanuel MARTIN REGNIAULT, titulaire de dix parts, numérotées de 91 à 100	10
	100

Total des parts présentes ou représentées : cent parts sur cent parts composant le capital social.

Monsieur Emmanuel MARTIN REGNIAULT préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- . L'inventaire au 31 décembre 2024.
- . Le compte d'exploitation générale, le compte de pertes & profits le compte de résultat, et le bilan arrêté à la même date.
- . Le texte des résolutions.
- . Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice.

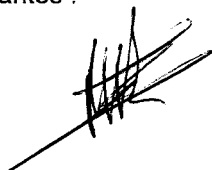
Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérant avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant.

Puis le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- . Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice.
- . Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- . Approbation de ces conventions
- . Quitus à la gérance.
- . Pouvoir à donner

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le président. Celui-ci met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée, après avoir constaté que l'exploitation de l'exercice s'est terminée par un bénéfice comptable de 18 654 € décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

- Affectation de la totalité, soit la somme de 18 654 € au compte report à nouveau, lequel se trouve porté à 17 533 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance de l'exercice, l'assemblée déclare approuver les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport. En conséquence quitus entier et sans réserve est accordé à Monsieur Emmanuel MARTIN REGNAULT pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, located at the bottom of the page.

A LA LOUVE CONSEILS
Domaine de la Rabolière
159, route de Cerdon
45600 Villemurin
RCS Orléans B 881 920 516

**RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales afin :

- de rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024
- de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.
- d'affecter le résultat.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été appliqués dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée des coûts historiques.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entrée, premier sortie. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice comptable de 11 039 € après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de loyer, l'augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente est due à l'optimisation des locations via le site AIRBnB

SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

. Présentation des états financiers :

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	47 929	
Charges d'exploitation	24 923	
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 006
Produits financiers	-	
Charges Financières	4 352	
RESULTAT FINANCIER		(4 352)
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE		18 654

Il résulte d'une comparaison avec l'exercice précédant l'évolution suivante :

Résultat	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat d'exploitation	23 006	15 696
Résultat financier	(4 352)	(4 529)
Résultat exceptionnel	-	-
Bénéfice	18 654	11 039

ACTIVITE JURIDIQUE

. Conventions réglementées :

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

. Proposition d'affectation du résultat :

L'assemblée, après avoir constaté que l'exploitation de l'exercice s'est terminée par bénéfice comptable de 18 534 € décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

- Affectation de la totalité soit la somme de 18 534 € au compte report à nouveau lequel est porté à la somme de 17 533 €.

. Rappel des dividendes antérieurement distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents s'agissant du premier exercice.

. Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de somme de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

. Activité en matière de recherche et développement :

Notre société n'a pas immobilisé de frais de cette nature au compte recherche et développement du bilan.

PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

Notre société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés ayant leur siège sur le territoire de la république française.

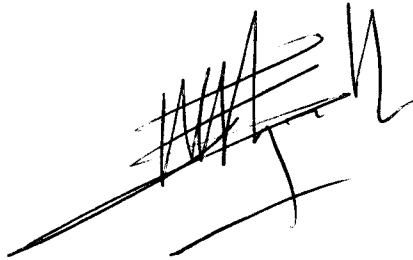
**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLOTURE DE
L'EXERCICE SOCIAL ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'année 2025 laisse présager que le chiffre d'affaires sera sensiblement du même niveau que celui de 2024

Vous aurez également à vous prononcer sur la demande de quitus que la gérance sollicite de votre part pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, slanted strokes, positioned below the text 'Le Gérant'.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		A LA LOUVE CONSEILS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		DOMAINE DE LA RABOLIERE, 159 RTE DE C 45600 GUILLY				
SIRET		8 8 1 9 2 0 5 1 6 0 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Immobilisations corporelles*	014		016		
	Immobilisations financières*	028	439 588	030	59 809	
		040	111 697	042	111 697	
	Total I (5)	044	551 285	048	59 809	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Stocks	060	15 000	062	15 000	
	Marchandises *	064		066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	072	1 528	074	1 528	
	{ Autres* (5)	080		082		
	Valeurs mobilières de placement	084	26 522	086	26 522	
	Disponibilités	092	814	094	814	
	Charges constatées d'avance*	096	43 865	098	43 865	
	Total II	110	595 150	112	59 809	
Total général (I + II)				535 341		
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	-1 121			
	Résultat de l'exercice	136	18 654			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	18 534			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	301 759			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	45			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	480			
	Comptes courants d'associés	173	214 524			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	516 807			
Total général (I + II + III)		180		535 341		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	288 913
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 101
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A LA LOUVE CONSEILS

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209	214			
			services *	215		218				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					217	218		
	Production immobilisée*						222			
	Subventions d'exploitation reçues						224			
	Autres produits						226	21		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	47 929		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	10 175		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)					244	480		
	Rémunérations du personnel*						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements* (	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			)	254	14 267		
	Dotations aux provisions						256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	1		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	24 923		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	23 006		
Produits financiers (III) 280										
Charges financières (V)							294	4 352		
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					347	}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)					348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	18 654		
B- RÉSULTAT FISCAL										
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							312	18 654		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
BUD (44 sexdecies)		992								
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350	18 654	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A LA LOUVE CONSEILS								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	77 584	422		424		426	77 584		
	Constructions	430	351 736	432		434		436	351 736		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	9 168	472	1 101	474		476	10 269		
Immobilisations financières		480	101 593	482	10 104	484		486	111 697		
TOTAL		490	540 080	492	11 205	494		496	551 285		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	39 604	522	11 898	524		526	51 503		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	5 937	562	2 369	564		566	8 306		
TOTAL			570	45 541	572	14 267	574		576	59 809	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**Du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.